



# Un aperçu des résultats du sondage

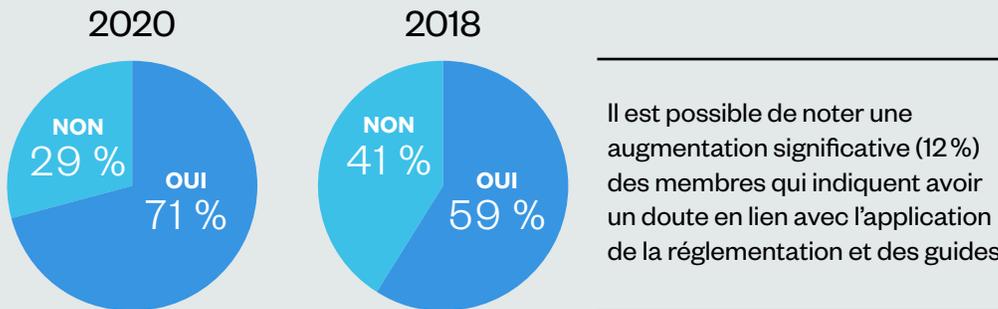
## Suivi sur les nouveaux privilèges thérapeutiques

Suite à un premier sondage réalisé en décembre 2018, l'Ordre a sondé à nouveau les membres afin d'identifier et évaluer des problèmes liés à la mise en application de la réglementation sur les médicaments et les soins oculaires en optométrie (nouveaux privilèges thérapeutiques) qui est entrée en vigueur en juillet 2018. Il s'agit de nourrir les réflexions d'un comité chargé de circonscrire les problèmes qui semblent ralentir le déploiement de certains actes par les optométristes.

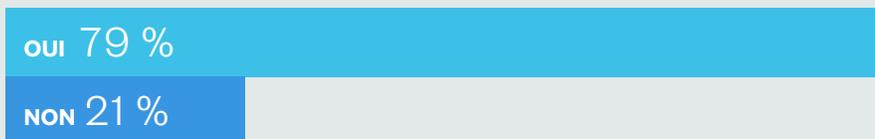
L'Ordre remercie les membres qui ont collaboré à ce court sondage, soit plus de 600 membres. Voici un aperçu des résultats.

Période	Répondants	
Sondage réalisé du 27 octobre au 3 décembre 2020	2020 621 membres 43% des membres actifs	2018 589 membres

Y a-t-il des situations cliniques où vous aviez un doute sur ce que vous pouviez ou deviez faire comme optométriste suivant la réglementation et les guides applicables ?



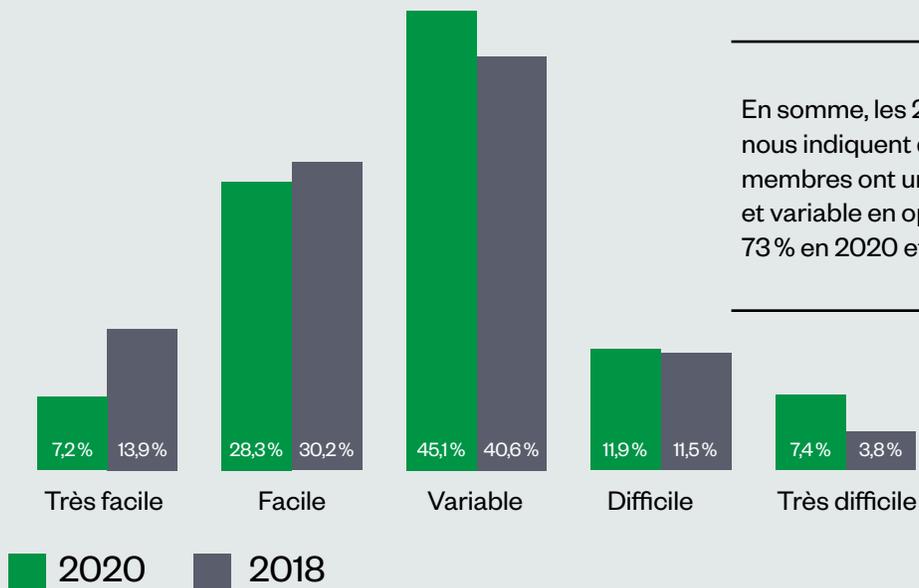
Est-ce que des formations supplémentaires, plus cliniques, vous inciteraient à utiliser davantage les nouveaux privilèges thérapeutiques ?



**Sujets pour lesquels une formation supplémentaire serait souhaitée :**

1. Prescription de médicaments oraux : 85 %
2. Gestion autonome (sans supervision) du glaucome : 74 %
3. Gestion d'uvéites antérieures : 55 %
4. Suivi de patients diabétiques : 16 %
5. Retrait de corps étrangers : 15 %

### Comment qualifieriez-vous l'accessibilité en ophtalmologie dans votre région ?



En somme, les 2 derniers sondages nous indiquent que la majorité des membres ont un accès entre facile et variable en ophtalmologie, 73% en 2020 et 71% en 2018.

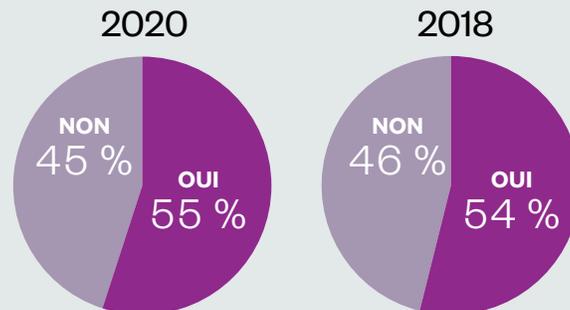
Est-ce qu'il vous arrive de devoir référer vos patients à des ophtalmologistes à l'extérieur dans le cas où la condition ne serait pas prise en charge par les ophtalmologistes de votre région ?



**La majorité des membres ayant répondu « OUI » exercent dans les grands centres ou en périphérie.**

- Montréal : 58 %
- Capitale Nationale : 22 %
- Laval : 18 %
- Laurentides : 13 %

Y a-t-il des situations où vous avez éprouvé des difficultés à référer votre patient à un ophtalmologiste ou toute autre difficulté liée à la collaboration avec un ophtalmologiste ?



**Parmi les réponses les plus fréquemment indiquées en lien avec les difficultés éprouvées :**

- Glaucome et refus de dépistage
  - Rétine
  - Uvéite
  - Cancer
- Décollement de la rétine
  - Neuroophtalmologie
  - Blépharite
  - Cataractes
  - DMLA
- Cas semi-urgents
  - Difficulté d'accès, pas de retour ou impossible de parler à l'ophtalmologiste
  - Délais trop longs
  - Pas de nouveaux patients

Quelles conditions ci-dessous peuvent être référées auprès des services ophtalmologiques de votre région **en centre hospitalier** ? Et selon quels délais ?

Conditions	Délais plus fréquents
<b>Cataractes</b>	6 mois à 1 an et plus d'un an
<b>Glaucome ou suspect de glaucome</b>	6 mois à 1 an et plus d'un an
<b>Problèmes de la rétine</b>	Moins de 6 mois

Quelles conditions ci-dessous peuvent être référées auprès des services ophtalmologiques de votre région **en clinique privée** ? Et selon quels délais ?

Conditions	Délais plus fréquents
<b>Cataractes</b>	Moins de 6 mois
<b>Glaucome ou suspect de glaucome</b>	Moins de 6 mois
<b>Problèmes de la rétine</b>	Moins de 6 mois

Évidemment, sans grande surprise, les résultats indiquent que les délais pour les mêmes conditions sont plus rapides lorsque référées en clinique privée.

Avez-vous établi un protocole de collaboration avec le ou les ophtalmologiste(s) ou autre(s) médecin(s) de votre région à l'aide notamment des formulaires de communication disponibles dans le Guide de collaboration entre optométristes et médecins ?

	2020	2018
<b>OUI</b>	<b>10 %</b>	<b>9 %</b>
<b>NON</b>	<b>90 %</b>	<b>91 %</b>

Le partage d'informations ou des résultats cliniques entre vous et vos ophtalmologistes référents est-il adéquat ?



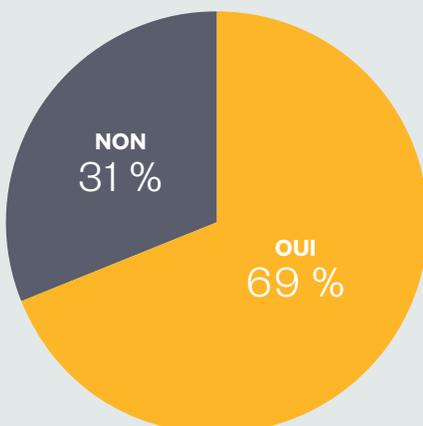
Considérez-vous qu'un accès au DSQ (Dossier Santé Québec) ou autre logiciel sécurisé de partage d'informations serait un avantage au sein de votre pratique et/ou faciliterait vos suivis en collaboration avec les ophtalmologistes ?



À votre avis, est-ce que le fait que le patient doit défrayer les coûts pour le traitement et les suivis de glaucome, comme ils ne sont pas couverts par la RAMQ, est un frein à la consultation chez l'optométriste ?

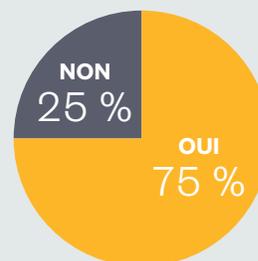


Considérez-vous posséder au sein de votre clinique l'équipement nécessaire aux fins de traitement et suivi de certaines pathologies (ex. OCT) ?



---

Si vous avez répondu «NON», considérez-vous qu'une rémunération adéquate pour ces actes vous permettrait d'acquérir l'instrumentation nécessaire au traitement et au suivi de certaines pathologies ?



## Pour quelles conditions ci-dessous avez-vous reçu des références de médecins ou d'ophtalmologistes en lien avec les nouveaux privilèges thérapeutiques ?



### Parmi les réponses fréquentes indiquées dans « AUTRES » :

- Cogestion chirurgie réfractive
- Cogestion postopération de cataractes
- Évaluation Plaquenil
- HSV/HZV, conjonctivite, ulcère
- Maux de tête
- Sécheresse oculaire ou yeux rouges
- Suivi de médicament
- Rétinopathie diabétique

## Que ferons-nous avec les résultats de ce sondage ?

Concurremment à l'adoption des nouveaux privilèges thérapeutiques (NTP), une vigie a été instaurée afin de s'assurer que ceux-ci auront l'impact voulu, c'est-à-dire une prise en charge plus grande de conditions oculaires par les optométristes avec à la clé une diminution de références inutiles, pour le bien des patients.

Le principe du bon professionnel, dans le bon temps, au bon endroit.

Force est de constater que tous nos objectifs n'ont pas été atteints. L'Ordre poursuivra donc ses discussions avec le Collège des médecins afin de trouver des solutions aux problèmes soulevés.

Nous comprenons également de vos commentaires que plus de formation vous semble nécessaire afin de vous approprier les NTP et vous rendre plus confortables à les utiliser sur une base quotidienne. Nous y verrons en collaboration avec le CPRO pour le prochain cycle de formation.

Nous vous encourageons également à nous faire part de tout problème lié à l'application de nos privilèges thérapeutiques ainsi que de difficultés en lien avec les références à nos collègues ophtalmologistes, afin que nous soyons en mesure de travailler à aplanir ceux-ci. 🗣️